



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent de sûreté et de sécurité privée

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	1/42

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Agent de sûreté et de sécurité privée

Sigle du titre professionnel : A2SP

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 344t - Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes-

Code(s) ROME : K2503

Formacode : 31875, 42850, 42841, 42822, 42820

Date de l'arrêté : 18/07/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 27/07/2019

Date d'effet de l'arrêté : 01/03/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	3/42

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	4/42

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel A2SP

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation	01 h 30 min	<p>La mise en situation est précédée par un temps de préparation. Pendant 15 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, des missions, des consignes et des documents de service.</p> <p>La mise en situation se déroule en deux parties.</p> <p>Première partie. Pendant 40 minutes, le candidat effectue des missions de surveillance générale. Au poste central de sécurité, le candidat effectue sa prise de service dans le respect des consignes. Il renseigne un tableau de bord à partir des fiches de reporting.</p> <p>Sur site, selon les missions, le candidat accueille des usagers et contrôle les droits d'entrée ou les sorties. Il effectue une ronde suivant un parcours prédéfini. Il pointe les incidents sur le carnet du contrôleur de ronde. Il rend compte oralement à son responsable hiérarchique. Il prévient toute situation conflictuelle ou menaçante et intervient si nécessaire. Il prévient les risques ou contribue à réduire leur impact par la surveillance, la vérification ou transmission d'informations. Il détecte des comportements suspects, ou repère tout acte malveillant. Il gère son intervention en cas d'anomalie ou d'alarme.</p> <p>Pendant 20 minutes, à l'issue de la ronde, au poste de sécurité, le candidat connecte le contrôleur de ronde à l'ordinateur pour transférer les données. Il renseigne sur la main courante électronique les événements constatés ou les interventions réalisées. Il clôture la main courante. A la demande de son responsable hiérarchique, le candidat rédige manuellement un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié.</p> <p>Deuxième partie. Le candidat effectue une mission de surveillance générale sur un site dit « sensible ».</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	5/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>Pendant 5 minutes, il prend connaissance de la mission de surveillance générale et des consignes à partir de la main courante électronique dite « embarquée » ou « déportée ».</p> <p>Pendant 10 minutes, il applique les mesures en fonction du niveau de sûreté requis sur site. Il renseigne la main courante en temps réel et clôture la fin de service.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée</p> <p>Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection</p> <p>Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter</p> <p>Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation</p> <p>Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire</p> <p>Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée</p> <p>Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme</p> <p>Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation</p>	00 h 15 min	<p>L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.</p> <p>Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	<p>Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée</p> <p>Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection</p> <p>Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter</p> <p>Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation</p> <p>Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire</p> <p>Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée</p> <p>Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme</p> <p>Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation</p>	00 h 45 min	<p>Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques.</p> <p>Le questionnaire comporte cinq parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environnement juridique de la sécurité privée ; - surveillance et gardiennage ; - gestion des risques ; - sécurisation d'événement et menace terroriste ; - site dit « sensible ».
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		<p>La compétence « Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur » est validée par la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1); • ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ; • ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	6/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			recyclage SSIAP1 en cours de validité ; <ul style="list-style-type: none"> ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité.
Entretien final		00 h 10 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury échange avec le candidat et l'interroge sur les compétences transversales mises en œuvre dans l'exercice de l'emploi.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les candidats se présentent dans une tenue compatible avec l'exercice du métier.

Deux professionnels intervenants de la sécurité privée assurent les rôles des visiteurs, des fournisseurs, des intervenants, des clients ...

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

A l'issue de la session d'examen, le jury établit le procès-verbal et annexe les résultats imprimés du questionnaire de tous les candidats.

Première partie du questionnaire

Cette partie comporte 15 questions relatives à l'environnement juridique de la sécurité privée.

Le candidat est interrogé sur :

- le livre VI du code de la sécurité intérieure (explication initiale et architecture du livre VI, conditions d'accès à la profession, principe d'exercice exclusif, principe de neutralité, détention et usage des armes, port des uniformes, dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions, spécificités des services internes, régime de la carte professionnelle et les téléservices, sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions, environnement institutionnel aux activités privées de sécurité, palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages lors de circonstances particulières ou de manifestations) ;
- les dispositions utiles du code pénal (atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et à l'autorité de l'Etat, concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police, non-assistance à personne en danger, omission d'empêcher un crime ou un délit, usurpation de fonctions, atteinte aux systèmes de traitement automatisé, appropriation frauduleuse, fonctionnement des juridictions pénales) ;
- les dispositions utiles du code de procédure pénale (articles 53, 73, 803 et 55) ;
- les garanties liées au respect des libertés publiques (respect de la vie privée, respect du droit de propriété, respect des données à caractère personnelle, critères et formes de discrimination, juridictions civiles) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	7/42

- la déontologie professionnelle (secret professionnel, principes déontologiques, délit de marchandages et sanctions spécifiques associées).

Deuxième partie du questionnaire

Cette partie comporte 15 questions relatives à la surveillance et au gardiennage.

Le candidat est interrogé sur :

- la communication (techniques de communication et langage, sens du service, entraves, freins et remèdes à la communication) ;
- les comportements conflictuels (origines des conflits, différents types de conflits, stimulation et motivations des conflits, étapes d'un conflit, prévention d'un conflit, gestion d'un conflit et de ses conséquences) ;
- la récupération et évacuation des tensions (types de stress et mode de fonctionnement, mécanisme du stress, notion de stress différé et sa gestion post-événement, effets gênants et positifs du stress, implication du stress *in situ*, principes de récupération par la respiration, évacuation de la tension)
- les consignes (consignes écrites ou orales, consignes permanentes, particulières ou ponctuelles, consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents) ;
- la remontée d'informations (compte rendu oral ou écrit, rapport) ;
- la prise en compte du poste de sécurité (fonctions d'un poste de sécurité, moyens de communication et documents obligatoires) ;
- le contrôle des accès (systèmes de contrôle d'accès, dispositifs de filtrage) ;
- les rondes de surveillance et contrôleurs de ronde (objectifs et organisation d'une ronde, types de ronde, systèmes de contrôleurs de ronde et fonctions associées) ;
- la démarche qualité (convention collective prévention et sécurité, définition de la responsabilité sociétale des entreprises, organigramme, intérêt de la démarche 5S, de la roue de Deming et de la pyramide de Bird, rôle d'une gestion documentaire, objectifs et principe d'un tableau de bord).

Troisième partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives à la gestion des risques.

Le candidat est interrogé sur :

- la gestion des alarmes (principes de fonctionnement et éléments constitutifs d'un système d'alarme, types de détecteurs intrusion, systèmes d'alarme incendie, objectif de la gestion technique, domaines d'application et fonctions d'une GTB ou d'une GTC, dispositions relatives au travailleur isolé, dispositions relatives à la vidéoprotection, composants d'un système vidéo, télésecrétariat, conduite routière) ;
- le risque électrique (effets du courant électrique sur le corps humain et domaines de tension, principaux facteurs d'accidents d'origine électrique et leurs conséquences, titres d'habilitation) ;
- le risque incendie (phénomènes d'éclosion d'un incendie, modes de propagation d'un incendie, danger des fumées et effets sur l'homme, classes de feu et agents extincteurs, méthodes d'extinction d'un incendie, objectifs du permis de feu, consignes d'exploitation d'un système de détection incendie en cas de départ de feu) ;
- le risque professionnel (obligations de l'employeur et du salarié, définition et enjeux de la prévention, principes généraux de prévention, étapes d'une démarche de prévention, acteurs de la prévention et les missions associées, rôle du document unique, du plan de prévention et du protocole de sécurité, risques liés à l'exercice de l'emploi) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	8/42

- le risque majeur (définition du danger, du risque et de l'exposition, définition de cybersécurité, principe de « défense en profondeur », définition et nomenclature d'une installation classée pour la protection de l'environnement, enjeux des opérateurs d'importance vitale et de la politique de sécurité des activités d'importance vitale, définition et objectifs du référentiel MASE , règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, réglementation ATEX, directive SEVESO, dispositif ORSEC et ses différents plans d'urgence, objectifs d'un plan continu d'activités).

Quatrième partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives à la sécurisation d'événement et à la menace terroriste.

Le candidat est interrogé sur :

- l'événementiel (cadre légal des grands rassemblements et problématique de leur sécurisation, gestion d'un événement, typologies de public et acteurs d'un grand événement, différentes zones d'accès et familles d'accès) ;
- le terrorisme (définition du terrorisme et textes juridiques associés, menaces terroristes et modes opératoires traditionnels, niveaux de risque associés au terrorisme, moyens matériels mobilisés par les terroristes, réflexes à adopter face aux menaces terroristes).

Cinquième partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives au site dit « sensible ».

Le candidat est interrogé sur :

- la lutte contre le terrorisme (postures Vigipirate, cas particulier de la menace terroriste applicable à la vidéoprotection, fonctions des missions de reconnaissance hostiles) ;
- la maîtrise des risques (définition d'un opérateur d'importance vitale, de la cybersécurité, du social engineering et des pratiques associées, principe de « Défense en profondeur », réglementation ATEX et classement des zones, risque majeur type SEVESO, définition et objectifs d'un plan de continuité d'activités, définition et objectifs du référentiel MASE).

Précisions pour le candidat VAE :

A l'ouverture de la session d'examen, le candidat présente au jury :

- soit la carte professionnelle (décret n°2009-137 du 09 février 2009 et livre VI du code de la sécurité intérieure) en cours de validité ;
- soit l'autorisation préalable ou provisoire (ordonnance 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure) en cours de validité ;
- le certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité ;
- le diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1) ou le procès-verbal d'examen SSIAP1 et l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ; ou le diplôme SSIAP1 et l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ; ou le diplôme SSIAP1 et l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité ;
- l'avis après formation initiale BS BE manœuvre ou l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	9/42

Le centre organisateur de la session doit vérifier :

- soit la validité de la carte professionnelle,
- soit la validité de l'autorisation préalable ou provisoire via les téléservices du Conseil national des activités privées de sécurité.

A défaut de production de ces pièces lors de la session d'examen, le candidat dispose d'un délai de trois mois pour adresser ces pièces à l'Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	10/42

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité					
Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée	<p>Les procédures et les consignes sont respectées</p> <p>La nature de la demande est identifiée</p> <p>La réponse est adaptée à la demande</p> <p>Le langage est clair et adapté à l'interlocuteur</p> <p>Le temps de traitement de la demande est optimisé</p> <p>Le registre de visiteurs est renseigné</p> <p>La traçabilité des actions consignées est assurée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection	<p>La procédure d'identification est respectée</p> <p>Le contrôle de sécurité est réalisé dans le respect des procédures et consignes</p> <p>Les flux de personnes ou de biens sont régulés en fonction des circonstances</p> <p>Le délai de contrôle des accès est optimisé</p> <p>L'alerte interne ou externe est effectuée</p> <p>La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte</p> <p>La traçabilité des actions consignées est assurée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter	<p>Les procédures et les consignes sont respectées</p> <p>La situation à risque est identifiée</p> <p>L'analyse de la situation est pertinente</p> <p>L'attitude et les propos sont adaptés au contexte et aux interlocuteurs</p> <p>La mesure ou la technique mise en œuvre est adaptée à la situation</p> <p>La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte</p> <p>La traçabilité des actions consignées est assurée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	11/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation	Les procédures et consignes sont respectées Les données sont reportées de manière fiable dans le tableau de bord Le compte rendu correspond à l'attendu La confidentialité des informations est respectée La hiérarchie est alertée en cas d'aléa La traçabilité des actions consignées est assurée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces					
Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire	Les procédures et les consignes sont respectées La situation à risque est identifiée La situation à risque est analysée Les facteurs de risque sont repérés La conduite à tenir est adaptée à la gestion du risque La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte Le compte rendu est effectué La traçabilité des actions consignées est assurée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée	Les procédures et les consignes sont appliquées Le comportement suspect ou l'acte malveillant est identifié La situation est analysée de façon pertinente Le signalement ou l'intervention est opportun et correctement réalisé L'alerte est effectuée dans les meilleurs délais La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte Le compte rendu est effectué La traçabilité des actions consignées est assurée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	12/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme	Les procédures et les consignes sont respectées Le lieu d'intervention est localisé L'événement est identifié Les actions déclenchées sont appropriées à la situation Le délai d'intervention est adapté à la situation L'alerte interne ou externe est effectuée La sécurité pour soi-même et autrui est prise en compte Le compte rendu est effectué La traçabilité des actions consignées est assurée	☒	☒	☒	☐
Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée					
Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation	Les procédures et les consignes sont appliquées Les dangers, les risques et les menaces sont repérés Les points vulnérables et les points sensibles sont repérés Les actions réalisées sont appropriées à la situation Le compte rendu est effectué La traçabilité des actions consignées est assurée	☒	☒	☒	☐

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	13/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)

Obligations réglementaires le cas échéant :

Les conditions de délivrance du titre professionnel « Agent de sûreté et de sécurité privée » sont conformes à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité (respect des objectifs pédagogiques généraux et spécifiques de chaque module de formation mentionnés aux articles 7 et 8, et respect des durées minimales de chaque module). La durée de la formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité. Pour chaque candidat, le centre assurant la formation transmet au centre organisateur de la session d'examen une attestation de présence en formation.

L'obtention du titre professionnel d'agent de sûreté et de sécurité privée est soumise à la présentation :

- du certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité ;
- du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1) ;
- ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ;
- ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ;
- ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité ;
- de l'avis après formation initiale BS BE manœuvre ou de l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.

L'obtention du certificat de compétences professionnelles « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces » est soumise à la présentation :

- du certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

L'obtention du certificat de compétences professionnelles « Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites dits « sensibles » dans une démarche de protection renforcée » est soumise à la présentation :

- du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1) ;
- ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ;
- ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ;
- ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité ;
- de l'avis après formation initiale BS BE manœuvre ou de l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.

L'obtention des deux certificats de compétences

« Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité »

et « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces »

permet l'obtention de la carte professionnelle « Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques ».

A défaut de présentation de ces pièces lors de la session d'examen, le candidat dispose d'un délai de trois mois pour adresser ces pièces à l'Unité départementale de la DIRECCTE.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	14/42

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter les règles d'usage et de sécurité dans une démarche continue de qualité de service en sécurité privée	Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée
	Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation
	Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection
	Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
	Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter
	Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
	Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme
	Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation
Utiliser les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle en sécurité privée	Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection
	Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
	Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
	Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme
	Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation
Utiliser les outils bureautiques et les logiciels en sécurité privée	Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée
	Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation
	Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection
	Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
	Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter
	Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
	Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme
	Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre A2SP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 55 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant :

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	15/42

- la passation du questionnaire professionnel.

La présence du jury est requise pendant toute la durée de la mise en situation.

Un membre de jury assure le rôle d'un responsable hiérarchique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Une surveillance doit être assurée pendant :

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;
- la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	16/42



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de sûreté et de sécurité privée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	17/42

CCP

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection	00 h 50 min	<p>La mise en situation est précédée par un temps de préparation. Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, des missions, des consignes et des documents de service.</p> <p>Pendant 25 minutes, le candidat effectue des missions de surveillance générale. Au poste central de sécurité, le candidat effectue sa prise de service dans le respect des consignes. Il renseigne un tableau de bord à partir des fiches de reporting.</p> <p>Sur site, selon les missions, le candidat accueille des usagers et contrôle les droits d'entrée ou les sorties. Il effectue une ronde suivant un parcours prédéfini. Il pointe les incidents sur le carnet du contrôleur de ronde. Il rend compte oralement à son responsable hiérarchique. Il prévient toute situation conflictuelle ou menaçante et intervient si nécessaire.</p> <p>Pendant 15 minutes, à l'issue de la ronde, au poste de sécurité, le candidat connecte le contrôleur de ronde à l'ordinateur pour transférer les données. Il renseigne sur la main courante électronique les événements constatés ou les interventions réalisées. Il clôture la main courante. A la demande de son responsable hiérarchique, le candidat rédige manuellement un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	19/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection	00 h 10 min	L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation. Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention. Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection	00 h 23 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques. Le questionnaire comporte deux parties : - environnement juridique de la sécurité privée ; - surveillance et gardiennage.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 23 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les candidats se présentent dans une tenue compatible avec l'exercice du métier.

Un professionnel intervenant de la sécurité privée assure les rôles des visiteurs, des fournisseurs, des intervenants, des clients ...

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

A l'issue de la session d'examen, le jury établit le procès-verbal et annexe les résultats imprimés du questionnaire de tous les candidats.

Première partie du questionnaire :

Cette partie comporte 15 questions relatives à l'environnement juridique de la sécurité privée.

Le candidat est interrogé sur :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	20/42

- le livre VI du code de la sécurité intérieure (explication initiale et architecture du livre VI, conditions d'accès à la profession, principe d'exercice exclusif, principe de neutralité, détention et usage des armes, port des uniformes, dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions, spécificités des services internes, régime de la carte professionnelle et les téléservices, sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions, environnement institutionnel aux activités privées de sécurité, palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages lors de circonstances particulières ou de manifestations) ;
- les dispositions utiles du code pénal (atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et à l'autorité de l'Etat, concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police, non-assistance à personne en danger, omission d'empêcher un crime ou un délit, usurpation de fonctions, atteinte aux systèmes de traitement automatisé, appropriation frauduleuse, fonctionnement des juridictions pénales) ;
- les dispositions utiles du code de procédure pénale (articles 53, 73, 803 et 55) ;
- les garanties liées au respect des libertés publiques (respect de la vie privée, respect du droit de propriété, respect des données à caractère personnelle, critères et formes de discrimination, juridictions civiles) ;
- la déontologie professionnelle (secret professionnel, principes déontologiques, délit de marchandages et sanctions spécifiques associées).

Deuxième partie du questionnaire :

Cette partie comporte 15 questions relatives à la surveillance et au gardiennage.

Le candidat est interrogé sur :

- le communication (techniques de communication et langage, sens du service, entraves, freins et remèdes à la communication) ;
- les comportements conflictuels (origines des conflits, différents types de conflits, stimulation et motivations des conflits, étapes d'un conflit, prévention d'un conflit, gestion d'un conflit et de ses conséquences) ;
- la récupération et évacuation des tensions (types de stress et mode de fonctionnement, mécanisme du stress, notion de stress différé et sa gestion post-événement, effets gênants et positifs du stress, implication du stress *in situ*, principes de récupération par la respiration, évacuation de la tension)
- les consignes (consignes écrites ou orales, consignes permanentes, particulières ou ponctuelles, consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents) ;
- la remontée d'informations (compte rendu oral ou écrit, rapport) ;
- la prise en compte du poste de sécurité (fonctions d'un poste de sécurité, moyens de communication et documents obligatoires) ;
- le contrôle des accès (systèmes de contrôle d'accès, dispositifs de filtrage) ;
- les rondes de surveillance et contrôleurs de ronde (objectifs et organisation d'une ronde, types de ronde, systèmes de contrôleurs de ronde et fonctions associées) ;
- la démarche qualité (convention collective prévention et sécurité, définition de la responsabilité sociétale des entreprises, organigramme, intérêt de la démarche 5S, de la roue de Deming et de la pyramide de Bird, rôle d'une gestion documentaire, objectifs et principe d'un tableau de bord périodique).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	21/42

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	22/42

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;
- la passation du questionnaire professionnel.

La présence du jury est requise pendant toute la durée de la mise en situation. Un membre de jury assure le rôle d'un responsable hiérarchique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance doit être assurée pendant la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	23/42

CCP

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire	00 h 40 min	<p>La mise en situation est précédée par un temps de préparation. Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, des missions, des consignes et des documents de service.</p> <p>Pendant 15 minutes, le candidat effectue des missions de surveillance générale. Au poste central de sécurité, le candidat effectue sa prise de service dans le respect des consignes.</p> <p>Sur site, selon les missions, le candidat effectue une ronde suivant un parcours prédéfini. Il pointe les incidents sur le carnet du contrôleur de ronde. Il rend compte oralement à son responsable hiérarchique. Il prévient les risques ou contribue à réduire leur impact par la surveillance, la vérification ou transmission d'informations. Il détecte des comportements suspects, ou repère tout acte malveillant. Il gère son intervention en cas d'anomalie ou d'alarme.</p> <p>Pendant 15 minutes, à l'issue de la ronde, au poste de sécurité, le candidat connecte le contrôleur de ronde à l'ordinateur pour transférer les données. Il renseigne sur la main courante électronique les événements constatés ou les interventions réalisées. Il clôture la main courante. A la demande de son responsable hiérarchique, le candidat rédige manuellement un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié.</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	25/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire	00 h 10 min	L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation. Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention. Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire	00 h 15 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques. Le questionnaire comporte deux parties : - gestion des risques; - sécurisation d'événement et à la menace terroriste.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 05 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les candidats se présentent dans une tenue compatible avec l'exercice du métier.

Un professionnel intervenant de la sécurité privée assure les rôles des visiteurs, des fournisseurs, des intervenants, des clients ...

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

A l'issue de la session d'examen, le jury établit le procès-verbal et annexe les résultats imprimés du questionnaire de tous les candidats.

Première partie du questionnaire :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	26/42

Cette partie comporte 10 questions relatives à la gestion des risques.

Le candidat est interrogé sur :

- la gestion des alarmes (principes de fonctionnement et éléments constitutifs d'un système d'alarme, types de détecteurs intrusion, systèmes d'alarme incendie, objectif de la gestion technique, domaines d'application et fonctions d'une GTB ou d'une GTC, dispositions relatives au travailleur isolé, dispositions relatives à la vidéoprotection, composants d'un système vidéo, télésecurité, conduite routière) ;
- le risque électrique (effets du courant électrique sur le corps humain et domaines de tension, principaux facteurs d'accidents d'origine électrique et leurs conséquences, titres d'habilitation) ;
- le risque incendie (phénomènes d'éclosion d'un incendie, modes de propagation d'un incendie, danger des fumées et effets sur l'homme, classes de feu et agents extincteurs, méthodes d'extinction d'un incendie, objectifs du permis de feu, consignes d'exploitation d'un système de détection incendie en cas de départ de feu) ;
- le risque professionnel (obligations de l'employeur et du salarié, définition et enjeux de la prévention, principes généraux de prévention, étapes d'une démarche de prévention, acteurs de la prévention et les missions associées, rôle du document unique, du plan de prévention et du protocole de sécurité, risques liés à l'exercice de l'emploi) ;
- le risque majeur (définition du danger, du risque et de l'exposition, définition de cybersécurité, principe de « défense en profondeur », définition et nomenclature d'une installation classée pour la protection de l'environnement, enjeux des opérateurs d'importance vitale et de la politique de sécurité des activités d'importance vitale, définition et objectifs du référentiel MASE , règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, réglementation ATEX, directive SEVESO, dispositif ORSEC et ses différents plans d'urgence, objectifs d'un plan continu d'activités).

Deuxième partie du questionnaire :

Cette partie comporte 10 questions relatives à la sécurisation d'événement et à la menace terroriste.

Le candidat est interrogé sur :

- l'événementiel (cadre légal des grands rassemblements et problématique de leur sécurisation, gestion d'un événement, typologies de public et acteurs d'un grand événement, différentes zones d'accès et familles d'accès) ;
- le terrorisme (définition du terrorisme et textes juridiques associés, menaces terroristes et modes opératoires traditionnels, niveaux de risque associés au terrorisme, moyens matériels mobilisés par les terroristes, réflexes à adopter face aux menaces terroristes).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	27/42

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;
- la passation du questionnaire professionnel.

La présence du jury est requise pendant toute la durée de la mise en situation.

Un membre de jury assure le rôle d'un responsable hiérarchique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance doit être assurée pendant la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	28/42

CCP

Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve				
Mise en situation professionnelle	Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation	00 h 15 min	<p>Le candidat effectue une mission de surveillance générale sur un site dit « sensible ».</p> <p>Pendant 5 minutes, il prend connaissance de la mission de surveillance générale et des consignes à partir de la main courante électronique dite « embarquée » ou « déportée ».</p> <p>Pendant 10 minutes, il applique les mesures en fonction du niveau de sûreté requis sur site. Il renseigne la main courante en temps réel et clôture la fin de service.</p>				
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :							
▪ Entretien technique	Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation	00 h 10 min	<p>L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.</p> <p>Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.</p> <p>Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.</p>				
▪ Questionnaire professionnel	Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation	00 h 08 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques relatives au site dit « sensible ».				
▪ Questionnement à partir de production(s)	Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur		La compétence « Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur » est validée par la présentation : du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1);				
	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
	A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	29/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ; ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ; ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 33 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les candidats se présentent dans une tenue compatible avec l'exercice du métier.

Un professionnel intervenant de la sécurité privée assure les rôles des visiteurs, des fournisseurs, des intervenants, des clients ...

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

A l'issue de la session d'examen, le jury établit le procès-verbal et annexe les résultats imprimés du questionnaire de tous les candidats.

Le questionnaire comporte 10 questions relatives au site dit « sensible ».

Le candidat est interrogé sur :

- la lutte contre le terrorisme (postures Vigipirate, cas particulier de la menace terroriste applicable à la vidéoprotection, fonctions des missions de reconnaissance hostiles).
- la maîtrise des risques (définition d'un opérateur d'importance vitale, de la cybersécurité, du social engineering et des pratiques associées, principe de « Défense en profondeur », réglementation ATEX et classement des zones, risque majeur type SEVESO, définition et objectifs d'un plan de continuité d'activités, définition et objectifs du référentiel MASE).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	30/42

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	31/42

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 25 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;
- la passation du questionnaire professionnel.

La présence du jury est requise pendant toute la durée de la mise en situation.

Un membre de jury assure le rôle d'un responsable hiérarchique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance doit être assurée pendant la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	32/42

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Agent de sûreté et de sécurité privée

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un point d'accueil équipé d'un bureau ou d'un desk au sein d'un espace aménagé. Un local dédié et indépendant propre à la mise en place d'un poste central de sécurité. Deux locaux d'une surface minimum de 10 m ² avec possibilité de verrouillage des accès. Deux zones aménagées avec des espaces de circulation permettant la réalisation d'une ronde.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et de trois chaises permettant la conduite de l'entretien.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnaire professionnel	Une salle équipée permettant de faire passer en collectif le questionnaire professionnel.	Local de surface suffisante (minimum de 24 m ² pour 12 candidats maximum sans les espaces de circulation).
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	33/42

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Poste central de sécurité comprenant un poste de travail informatique relié à une imprimante et disposant d'un accès Internet.	1	Sans objet.
	1	Dispositif de visualisation à affichage dynamique permettant l'exploitation en direct des images vidéo.	1	Sans objet.
	1	Paires d'émetteurs-récepteurs.	1	Sans objet.
	1	Contrôleur de ronde.	1	Sans objet.
	4	Cônes de signalisation ou équivalent.	1	Sans objet.
	1	Système interactif de votes avec logiciel d'exploitation pour la réalisation de l'épreuve du questionnaire professionnel (ex : système Quizz Box)	12	Sans objet.
	1	Vidéoprojecteur pour la réalisation de l'épreuve du questionnaire professionnel.	12	Sans objet.
	1	Paire de gants adaptée à l'exercice de la palpation de sécurité selon les normes en vigueur.	1	Sans objet.
	1	Modèle vierge de rapport circonstancié.	1	Sans objet.
Équipements	1	Une centrale de mise en sécurité incendie de catégorie A ou un système analogue permettant de localiser un événement, de générer l'alarme en cas de feu ou de défaut d'alimentation.	1	Sans objet.
	1	Logiciel de saisie de main courante électronique installé sur un PC fixe ou portable.	1	Sans objet.
	1	Application mobile de main courante électronique dite « embarquée » ou « déportée » via le système GPRS ou le réseau Wifi.	1	Sans objet.
	2	Paires d'émetteurs-récepteurs.	1	Sans objet.
	3	Téléphones avec consignes d'emploi dont un téléphone permettant de simuler une communication entre le poste central de sécurité et un poste extérieur.	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	34/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Dispositif DATI (Dispositif d'alarme pour travailleur isolé).	1	La fonction DATI peut être couplée aux émetteurs-récepteurs ou à la plateforme Web de la main courante électronique dite « embarquée » ou « déportée ».
	1	Système de détection intrusion en état de fonctionnement soit en installation fixe soit en panneau pédagogique mobile comprenant à minima : - une centrale d'alarme intrusion ou système analogue située dans le poste central de sécurité permettant la réception d'une alarme provenant d'une zone ou de l'installation ; - un détecteur volumétrique filaire ou radio ; - un détecteur de contact d'ouverture filaire ou radio ; - une sirène intérieure ou bloc lumineux ; - un organe de commande (clavier) inactif ou réel permettant la mise en/hors service d'une zone ou de l'installation.	1	Une zone de détection intrusion doit être extérieure au poste central de sécurité.
	1	Système de vidéoprotection équipée de 3 caméras dont 1 caméra 360° pilotée à l'aide d'un pupitre ou à partir d'un logiciel.	1	Sans objet.
	1	Magnétomètre.	1	Sans objet.
	1	Arme de poing factice sans dispositif de mise à feu.	1	Sans objet.
	1	Arme blanche factice en plastique de type couteau ou machette.	1	Sans objet.
	1	Boîtier de clés (passe général, passe partiel, trousseau de clés) fixé avec index de référencement des clés.	1	Sans objet.
	1	Rouleau de rubalise ou équivalent.	1	Sans objet.
	1	Lampe torche.	1	Sans objet.
	1	Lampe de secours.	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	35/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Papier A4 en quantité suffisante, carnet et crayon.	1	Sans objet.
	1	Agrafeuse.	1	Sans objet.
Documentations	1	Code de déontologie relatif aux activités privées de sécurité.	1	Sans objet.
	1	Plan de masse du centre de formation.	1	Sans objet.
	1	Registre de consignes et de procédures types.	1	Sans objet.
	1	Registre de suivi des matériels et équipements.	1	Sans objet.
	1	Registre visiteurs-badges.	1	Sans objet.
	1	Registre des clés.	1	Sans objet.
	1	Cahier d'entrée/sortie de matériel d'armement.	1	Sans objet.
	1	Modèle vierge de rapport d'intervention.	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	36/42

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Agent de sûreté et de sécurité privée Arrêté du 18/07/2019		Agent de sûreté et de sécurité privée Arrêté du 18/07/2019	
CCP	Aucune correspondance	CCP	Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité
CCP	Aucune correspondance	CCP	Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces
CCP	Aucune correspondance	CCP	Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	37/42

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
A2SP	RE	TP-01373	01	27/07/2019	13/09/2019	39/42

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

